

CONCOURS PHOTO

19ème Festival du Film d'Aventure de La Réunion

ARTICLE 1 - PRESENTATION DU CONCOURS

Dans le cadre de sa 19ème édition, le Festival du Film d'Aventure de La Réunion organise son troisième concours photos, ouverts aux amateurs et aux professionnels.

ARTICLE 2 – THEME

Le Thème de la photo pour cette deuxième édition du concours est "Même pas peur".

"Et toi, quelles peurs sabotent la fabrique de tes rêves ? » Solidream

Vous avez surmonter vos plus grands peurs pour aller au bout de vos rêves et avez immortalisé ce moment avec votre appareil ? Alors vous êtes dans le thème !

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à tout photographe individuel à partir de 12 ans*, qu'il soit amateur ou professionnel, quelle que soit sa nationalité, à l'exclusion des membres du Jury.

*Pour la participation des mineurs, il est demandé une autorisation signée du représentant légal (parent ou tuteur)

ARTICLE 4 - CONTRAINTES TECHNIQUES

Les fichiers acceptés sont les jpg, png, et tif.

- Le concours est organisé pour les photographies couleur et photographies noir et blanc.
- Les fichiers ne devront pas être retouchés, ni comprendre un quelconque montage ou surimpression, en dehors de l'optimisation classique de la lumière, des contrastes et de la couleur.

Chaque participant peut envoyer jusqu'à 4 photos, mais le jury ne pourra pas sélectionner plus d'une photo gagnante par participant.

Le jury se réserve le droit de contacter l'auteur en cas de litige sur la configuration technique du fichier ou l'origine de la photographie.

Pour toute information technique complémentaire, contactez les organisateurs : nat.verlinden@gmail.com

ARTICLE 5 – DATE LIMITE DE PARTICIPATION

La date limite des envois est fixée au 3 Mars 2023 à minuit. La date et l'horaire de réception du mail faisant foi. Le jury est souverain pour la validation des envois.

ARTICLE 6 – EXPOSITION

Les 20 meilleurs clichés seront sélectionnés pour être imprimé par « Art Photo Impression Réunion » et exposés pendant toute la durée du Festival (le lieu d'exposition est encore en pourparlers) Un vernissage sera organisé pour annoncer les lauréats. La date du vernissage sera communiquée aux participants avant le lancement du Festival.

ARTICLE 7 – PRIX ET JURY

Il y aura 4 prix à gagner :

- Le Prix du Jury (avec Le 1er, 2ème et 3ème prix)
- Le Prix du Public

Le jury sera composé de 4 photographes professionnels : Lucas Lepage, photographe, auteur et réalisateur ; Aline Escalon, Photographe aquatique, artiste visuelle et réalisatrice, Maria Valenzuela, photographe ; et Antoine Veillard, photographe. Le jury est souverain, sa décision est sans appel.

ARTICLE 8 – DROITS D'AUTEUR ET DE REPRODUCTION

En participant, le photographe affirme que toute image qu'il présente est son œuvre originale et qu'il est détenteur des droits sur l'image concernée. L'auteur d'une photographie sélectionnée ou lauréate autorise le Festival du Film d'Aventure à reproduire et à diffuser son œuvre dans le cadre de l'exposition liée au concours. Le Festival s'engage à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation de l'œuvre sans accord préalable de l'auteur.